

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 30 novembre 2020

Date de la convocation
25/11/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	20
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	20
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

07/12/2020

Et publication le

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusé : M. BOISON Maurice

Procuration :

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. Jean DUCLAVE

Délibération N°4 – 30/11/2020 – 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Inscription du GR du Pays d'Armagnac au Plan
Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires
(PDESI) du Conseil Départemental du Gers

Le Pays d'Armagnac assure la maîtrise d'ouvrage de la création d'un chemin de Grande Randonnée sur l'ensemble de son territoire, dit « GR de Pays d'Armagnac ».

Le futur GR de Pays d'Armagnac relie tous les points d'intérêt touristique sur 346 km et se décline en trois boucles thématiques (3 à 6 jours) pouvant se combiner entre-elles.

L'itinéraire a été conçu en collaboration avec les Offices de Tourisme du territoire, à la suite d'une étude de faisabilité confiée au CDRP du Gers. Une portion du GR de Pays d'Armagnac est également Route européenne d'Artagnan.

Les travaux d'ouverture, nécessaires par endroit, ont été réalisés par les 4 communautés de communes du Pays, qui ont également en charge l'entretien de l'itinéraire. Son balisage sera confié au CDRP.

La démarche d'homologation en "GR de Pays" est en cours auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre afin d'inscrire l'itinéraire dans un cadre qualitatif au regard des attentes des pratiquants, de le promouvoir efficacement auprès de ce public au travers d'une collection de topo-guide bien identifiée, mais aussi de l'utiliser comme outil d'animation du réseau local des prestataires et des sites. Le dossier d'homologation sera présenté en 2021.

En parallèle, le Pays d'Armagnac souhaite engager la démarche d'inscription du GR de Pays au Plan Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI). Cette inscription permettra la prise en compte par le Conseil Départemental du Gers de cet itinéraire dans ses politiques de développement, de gestion et de promotion de l'itinérance douce.

Le PETR doit constituer un dossier de demande d'inscription qui sera soumis à l'avis de la Commission Départementale des Espaces, des Sites et des Itinéraires (CDESI).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE l'inscription du GR de Pays d'Armagnac au Plan Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires du Gers ;

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à cette inscription.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois
et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas".